

noms pour des motifs que l'on comprendra sans que nous ayons besoin de les expliquer.

Ces lettres sont adressées toutes deux au curé d'un malheureux père de famille, que l'honorable juge s'était vu dans l'obligation de condamner au pénitencier.

Cour du Banc de la Reine.

Montréal.

30 décembre, 1898.

Dans l'exécution de mes devoirs, comme juge de la Cour du Banc de la Reine, j'ai été obligé, dans le mois de novembre dernier, d'envoyer un de vos paroissiens,....., au pénitencier pour deux ans.

Quant à lui, il l'a bien mérité ; mais sa pauvre femme, qu'il laisse dans la misère avec quatre enfants, est à plaindre. J'ai fait une petite collecte parini mes amis, qui se monte à la somme de \$20.00 pour lui venir en aide durant l'hiver ; et je me permets de vous transmettre cette obole et de vous prier de me rendre le service de la lui remettre. Je lui ai fait dire que je vous envoyais la somme, et elle passera au presbytère.

Veuillez accepter,.....,

L'assurance de ma haute considération,

J. WURTELE.

Cour du Banc de la Reine.

Montréal.

30 juin, 1899.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de parler à madame la baronne de Longueuil du sort malheureux de cette femme,....., dont j'ai envoyé le mari au pénitencier ; et la baronne, touchée de son malheur, m'a envoyé \$10.00 pour lui remettre. Je prends la liberté, comme je l'ai fait l'hiver dernier, de vous charger de cette mission et je vous transmets la somme que l'on m'a remise.

Agréé, monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments cordiaux et croyez-moi,

Votre obéissant serviteur,

J. WURTELE.